


Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-16.250-0042734.2023.001			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom LOPEZ YANN Adresse La Bécarie 87200 Saint-Martin-de-Jussac Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité QUALISUD (FR-BIO-16) Adresse 6 Rue Georges Bizet , 47200, Marmande Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Production					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (g) Autres produits énumérés à l'annexe I du règlement (UE) 2018/848 ou produits non couverts par les catégories précitées Méthode de production: – production de produits biologiques					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date 12 juin 2023 14:36:54 +0200 CEST Lieu Marmande (FR)			I.8 Validité Certificat valable du 03/05/2023 au 31/12/2024		

DÉLIVRÉ

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

II.1 Répertoire des produits	
Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
Engrais vert : Engrais verts	Biologique
Prairie permanente	Biologique
Maïs doux : sucré	Biologique
Absinthe	Biologique
Agastache	Biologique
Ail	Biologique
Amaranthe	Biologique
Aneth	Biologique
Angélique	Biologique
Anis	Biologique
Arroche	Biologique
Artichaut	Biologique
Asperges	Biologique
Aubergine	Biologique
Basilic	Biologique
Betterave	Biologique
Blé	Biologique
Blette	Biologique
Bourrache	Biologique
Cardons	Biologique
Carottes	Biologique
Céleri	Biologique
Céleri-raves	Biologique
Cerfeuil	Biologique
Chicorée	Biologique
Chou	Biologique
Choux brocoli	Biologique
Choux de Bruxelles	Biologique
Choux de Chine	Biologique
Choux de Pékin	Biologique
Choux frisés non pommés	Biologique
Choux palmiers	Biologique
Choux pommés	Biologique
Choux vivaces	Biologique
Choux-fleurs	Biologique
Choux-raves	Biologique
Ciboule	Biologique
Ciboulette	Biologique
Citronnelle	Biologique
Concombre	Biologique
Cornichons	Biologique
Courge	Biologique
Courgette	Biologique
Cresson	Biologique
Echalote	Biologique
Epinard	Biologique
Estragon	Biologique
Fenouil	Biologique
Fèves	Biologique
Fraise	Biologique
Haricot	Biologique
Hysope	Biologique
Kiwi	Biologique
Laitue	Biologique
Laurier	Biologique
Lavande	Biologique
Lentilles	Biologique
Mélicé	Biologique
Melon	Biologique
Menthe	Biologique
mizuna	Biologique

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques

DÉLIVRÉ

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Moutarde	Biologique
	Navet	Biologique
	Nigelle	Biologique
	oca perou	Biologique
	Oignon	Biologique
	Onagre	Biologique
	Origan	Biologique
	Oseille	Biologique
	Panaïs	Biologique
	Pasteque	Biologique
	Pâtissons	Biologique
	Persil	Biologique
	Petits pois	Biologique
	Piments	Biologique
	Pissenlits	Biologique
	plantain	Biologique
	Poireaux	Biologique
	Pois	Biologique
	pois cassés	Biologique
pois chiches	Biologique	
Poivron	Biologique	
Pommes de terre	Biologique	
Potiron	Biologique	
Pourpier	Biologique	
Quinoa	Biologique	
Radis	Biologique	
Raifort	Biologique	
Raisin	Biologique	
Rhubarbe	Biologique	
Romarin	Biologique	
Roquette	Biologique	
Rutabaga	Biologique	
Salade	Biologique	
Salsifis	Biologique	
Sarriette	Biologique	
Sauge	Biologique	
shizo	Biologique	
sorgho	Biologique	
Stévia	Biologique	
Thym	Biologique	
Tomate	Biologique	
Topinambours	Biologique	
tournesol	Biologique	
Verveine	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant	
	II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf	II.9 Autres informations Document justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO.
DÉLIVRÉ		